

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 028/2024

	Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
	Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	9	
- absents	1	
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents : Anthony HAREL		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024		

Vu le Code forestier, et en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10 et 11, L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant

- La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 12/02/2024 pour l'exercice 2024, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
- Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2005-2024, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix Pour :

1. APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle prop.	Justif.	Type coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. total (m3)
Forêt	Chablis				PAD		A définir

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
 Reçu en préfecture le 16/04/2024
 Publié le **16 AVR. 2024**
 ID : 039-213904139-20240403-028_2024-DE

2. Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
Chablis	Chablis					
Produits de faible valeur	Menus produits forestiers					

Le mode de vente des chablis sera défini au moment de la reconnaissance.

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de La Pesse accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité par les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui Non

3. Produits de faible valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix Pour :

- **DÉCIDE** de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 039-213904139-20240403-028_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 029/2024

	Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
	Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	1	
- exclus	0	
Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents : Anthony HAREL		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Poursuite de l'expérimentation « Lutte contre les scolytes » pour l'année 2024		

Les communes de Choux, Les Bouchoux et La Pesse se sont réunies le 22 mars dernier, pour définir la poursuite de l'expérimentation de lutte contre les scolytes. Sur les mêmes conditions que l'an passé, elles se partageront le coût de l'astreinte des bûcherons et l'intervention pour l'écorçage et l'abattage d'arbres malades. Il est prévu de commencer l'action plus tôt dans la saison pour améliorer son efficacité.

Le financement par le Massif pourrait être reconduit (80% pour un total de 350m³ d'arbres répartis entre les communes). Cette nouvelle phase sera portée par la commune des Bouchoux, qui déposera le dossier de demande de subvention. La Commission Forêt propose que la commune s'engage à maintenir l'intervention même si le financement n'était pas accordé.

A la fin de l'année, il sera demandé à la DRAAF d'aider à objectiver les résultats en utilisant l'algorithme FORdead sur les couvertures satellites de la saison, pour évaluer la mortalité sur les parcelles concernées par rapport à d'autres secteurs comparables.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et 1 Abstention,

- **DÉCIDE** de poursuivre l'expérimentation de lutte contre les scolytes en répartissant les charges comme suit : l'astreinte des bûcherons facturée 1/3 à chaque commune, les travaux effectués au prorata des interventions dans les forêts communales,
- **VALIDE** le plan de financement pour 350m³ d'arbres répartis entre les communes,
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du FNADT,
- **ACCEPTE** que la commune des Bouchoux soit porteuse du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

16 AVR. 2024



ID : 039-213904139-20240403-029_2024-DE

Le Maire,
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 030/2024

	Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
	Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	1	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Anthony HAREL

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT

OBJET : PNR du Haut-Jura : Attribution d'une contribution volontaire au titre de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (Fraction PNR)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du PNR du Haut-Jura concernant la dotation dite de Biodiversité perçue par les communes.

Depuis 2022, la loi de finances a renforcé cette dotation en attribuant une fraction complémentaire aux communes classées en Parc naturel régional. La Présidente invoque l'action du syndicat mixte en faveur des collectivités, notamment le travail mené actuellement pour la rédaction de la nouvelle charte, et demande aux élus de retenir le principe de contribution volontaire au profit du parc en reversant 20% de la fraction PNR, soit une contribution annuelle de 600 € pour la commune.

Les élus confirmant leur soutien au PNR du Haut-Jura, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **DÉCIDE** d'attribuer une contribution volontaire représentant 20% de la fraction PNR, qui sera versée annuellement au PNR du Haut-Jura jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle charte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

Bandeau
légal

ID : 039-213904139-20240403-030_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 031/2024

	Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
	Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents : Anthony HAREL		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Durée d'amortissement du véhicule utilitaire d'occasion RENAULT Kangoo		

La commune vient d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion. Il s'agit d'un RENAULT Kangoo d'une valeur de 8 490,40 € TTC. Monsieur le Maire propose d'amortir le bien sur 5 ans.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour

- **DÉCIDE** d'amortir le véhicule sur 5 ans pour la somme de Huit Mille Sept Cent Soixante Deux Euros et Seize Centimes (8 490,40 €) TTC, soit une annuité théorique de 1 698,08 € par an du 01 avril 2024 au 31 mars 2029,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 039-213904139-20240403-031_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 032/2024

		Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
		Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	9	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	1		
- exclus	0		

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Anthony HAREL

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT

OBJET : Vote des taux des taxes directes locales 2024

La commission Finances a questionné M. JARNO, Conseiller aux Décideurs Locaux, sur le sujet de la fiscalité.

Selon la loi des finances 2024, la révision des bases d'imposition va générer d'office une recette supplémentaire des collectivités de 3,5%, soit 18 000 € pour la commune.

Par ailleurs, il n'est pas possible pour La Pesse de faire évoluer son taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, car la commune n'est pas dans la liste des communes jurassiennes dites « en tension », sans justification des services de l'Etat saisis à l'automne 2023 à ce sujet.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux en vigueur.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux en vigueur pour l'année 2024 comme suit :

- * taxe d'habitation : 14,08 %
- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,10 %
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,04 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- * de notifier cette décision aux services préfectoraux
- * de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 039-213904139-20240403-032_2024-DE

Berser
Licéruit

Le Maire,
Claude MERCIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 033/2024

	Séance du :	Mercredi 03 avril 2024
	Date de convocation :	Mercredi 27 mars 2024
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Mercredi 10 avril 2024
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	9	
- absents	1	
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Anthony HAREL

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 – COMMUNE
Vote du budget primitif 2024

Les élus ont pris connaissance du projet de budget et de la note explicative transmis avec la convocation. Monsieur le Maire propose de traiter le budget par chapitre et explique les crédits proposés.

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté est un budget prévisionnel. Il ne veut en aucun cas dire que tous les crédits seront utilisés cette année. De plus, au vu des projets menés, il faudra faire un suivi régulier de la trésorerie pour vérifier le fonds de roulement.

Section de Fonctionnement -			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
011 – Charges à caractère général	213 137 €	002 - Résultat reporté 2022	268 355 €
012 – Charges de personnel	92 335 €	013 – Atténuations de charges	100 €
014 – Atténuation de produits	5 000 €	70 – Ventes produits, services	28 986 €
023 – Vir. à la section d'investissement	252 420 €	73 – Impôts et taxes	49 189 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	30 856 €	731 – Fiscalité locale	270 000 €
65 – Autres charges de gestion	140 623 €	74 – Dotations et participations	108 606 €
66 – Charges financières	18 914 €	75 – Autres produits de gestion	29 500 €
67 – Charges exceptionnelles	10 €	76 – Produits financiers	56 €
68 – Dotations amortiss et provisions	1 497 €		
Total	754 792 €	Total	754 792 €
Section d'Investissement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
001 – Déficit antérieur reporté	17 042 €	021 – Vir. section de fonctionnement	252 420 €
041 – Opérations patrimoniales	1 851 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	30 856 €
16 – Remboursement d'emprunts	72 447 €	041 – Opérations patrimoniales	1 851 €
20 – Immobilisations incorporelles	60 000 €	10 – Dotations fonds divers, réserves	26 042 €
21 – Immobilisations corporelles	178 326 €	13 – Subventions d'investissement	75 877 €
23 – Immobilisations en cours	60 000 €	16 – Emprunts et dettes	1 000 €
		27 – Autres immos financières	1 620 €
Total	389 666 €	Total	389 666 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 039-213904139-20240403-033_2024-BF



Après discussion, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **CONSTATE** que le budget Principal est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement
- **ADOpte** le budget primitif 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le **17 AVR. 2024**



ID : 039-213904139-20240403-033_2024-BF

Le Maire
Claude BERGOT
